

COMITÉ FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES

Compte rendu de l'Assemblée générale

du 26 janvier 2008

Présents (33) : F. Alpi, J. Beaucamp, M.-H. Blanchet, B. Caseau, J.-C. Cheynet, M.-H. Congourdeau, V. Conticello, V. Déroche, D. Feissel, B. Flusin, J.-L. Fournet, Th. Ganchou, J. Gascou, C. Jolivet, M. Kaplan, E. Limousin, J.-M. Martin, B. Martin-Hisard, B. Mondrain, C. Morrisson, D. Muresan, A. Nicolaïdès, P. Odorico, C. Otten-Froux, N. Ozoline, S. Piazza, D. Piéri, B. Pitarakis, G. Saint-Guillain, G. Sidéris, M. Stavrou, N. Thierry, C. Zuckerman .

Représentés (41) : H. Ahrweiler, E. Antonopoulos, Ch. Astruc, M. Balard, A. Binggeli, S. Brodbeck, G. Conticello, G. Dagron, M. Debié, G. Dédeyan, O. Delouis, S. Destephen, J. Durand, A. Failler, M. Featherstone, Ch. Förstel, V. François, P. Géhin, Ch. Giros, J.-P. Grémois, C. Jouanno, M. Kazanski, V. Kravari, J. Lefort, J.-P. Mahé, E. Malamut, P. Maraval, M. Martiniani-Reber, S. Métivier, A. Monégier du Sorbier, P. Nasturel, J.-M. Olivier, E. Patlagean, A. Custot, V. Puech, I. Rapti, D. Simic-Lazar, J.-P. Sodini, G. Traina, T. Velmans, W. Wolska-Conus.

Absents (26) : M.-H. Antoniadis-Bibicou, J.-P. Arrignon, M.-F. Auzépy, M. Balivet, B. Bavant, J. Bompaire, M. Cacouros, P. Chevalier, N. Delierneux, A. Ducellier, S. Dufrenne, N. Duval, G. Grivaud, S. Lazaris, C. Lepage, Th. Mathews, S. Matter, M. Nichanian, A. Papaconstantinou, A. Pralong, S. Provost, J.-M. Saulnier, B. Schouler, I. Sorlin, J.-M. Spieser, A. Tzavara .

Démissionnaire: J. Paramelle.

On compte 74 présents et représentés; l'assemblée est donc valide, conformément aux statuts. La majorité des 2/3, quorum requis pour la modification des statuts, est de 67 approbations.

La séance est ouverte à 10 h 15, après constatation du quorum.

Le rapport moral du président est bref, étant donné que nous sommes entre le congrès de Londres (2006) et la réunion inter-congrès. Celle-ci devant avoir lieu en septembre 2008, le CFEB devra d'ici là recueillir les propositions de la délégation française, sans attendre nécessairement que les organisateurs bulgares aient défini le thème du congrès.

L'assemblée précédente avait donné mandat au bureau pour élaborer un projet de nouveaux statuts. La consultation annoncée n'a pu avoir lieu avant janvier 2008.

P. Odorico demande quelles sont les activités réelles du CFEB pour promouvoir les études byzantines en dehors de la participation aux Congrès internationaux. Le bureau répond que ces activités ont surtout consisté dans la communication entre les membres par l'intermédiaire des bulletins et annuaires et à présent du site internet ; la cotisation joue surtout un rôle de solidarité entre générations puisqu'elle permet d'envoyer des étudiants aux Congrès internationaux. De la discussion, se dégage la proposition de C. Morrisson pour une présence de l'histoire byzantine aux Journées de l'histoire ; d'autres suggèrent la possibilité d'une réunion (colloque ou journée d'études) dont la logistique devrait surtout reposer sur les plus jeunes collègues, moins accaparés par les charges administratives. Une autre proposition consisterait à accorder le "label" CFEB à des entreprises collectives financées par d'autres instances.

- **Rapport financier.** Les comptes sont joints au présent PV. Le quitus financier est voté à l'unanimité des présents et représentés.

- **Renouvellement du secrétaire.** Il est procédé au renouvellement du secrétaire, au vote à bulletin secret. M.-H. Congourdeau, seule candidate, est réélue pour cinq ans, à l'unanimité.

- **Fixation de la cotisation.** Une discussion s'engage sur le montant de la cotisation. Le bureau rappelle que le CFEB a contribué à hauteur de 11 542 € à l'envoi de jeunes collègues au Congrès de Londres, et au transport des publications des byzantinistes français pour les stands de ce congrès. M. Kaplan remarque qu'il faut provisionner en vue du prochain Congrès, les frais de transport vers Sofia pouvant être élevés. Sur proposition du Bureau, l'assemblée vote pour 2009 le maintien de la cotisation à 30 €. (unanimité sauf une abstention).

- **Admission de nouveaux membres.** En l'absence de candidatures, il n'est pas procédé à l'élection de nouveaux membres.

- **Modification des statuts.** Le dernier projet de révision des statuts, daté du 21 janvier 2008, est discuté article par article; les amendements qui réunissent l'approbation générale sont acceptés. G. Saint-Guillain évoque la possibilité d'un statut de membre associé destiné notamment à ceux qui sont déjà membres d'un autre comité national et souhaiteraient néanmoins être rattachés au CFEB. M. Kaplan souligne que les statuts de l'AIEB n'interdisent

pas d'être membre plein de deux comités, mais que ce statut pourrait convenir pour des doctorants qui ne poursuivraient pas nécessairement dans la voie des études byzantines. La proposition est reportée à une discussion ultérieure.

La rédaction finale des statuts, après amendements, est mise au vote à bulletin secret.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité des 74 votants. Le texte en est joint à ce PV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.